



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 459-2018 (2025)

Ce règlement révisé la délégation des pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire de la municipalité. Il précise l'étendue des autorisations, l'approbation des engagements financiers et instaure de nouveaux mécanismes pour assurer la saine gestion des fonds publics. Impact : renforce la transparence et l'efficacité administrative.

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal le 7 juillet 2025.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest, sur rendez-vous seulement. Une copie du règlement est également publiée sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 8 juillet 2025 à Venise-en-Québec

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M. Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 459-2018 (2025) aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n°459-2018 (2025) sur le site Internet de la Municipalité le 8 juillet 2025.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M. Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
8 juillet 2025

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

Notre adresse
237, 16^e Avenue Ouest
Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0
information@venise-en-quebec.ca | 450 346-4260 | veniseenquebec.ca